

N° 12-4

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 6 décembre 2022

AVIS ET PUBLICATION :

- SERVICES DECONCENTRES:
 - D.D.T.
- DIVERS :
 - D.D.F.I.P.

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

SERVICES DECONCENTRES

Direction Départementale des Territoires de la Marne

p 4

- Arrêté du 2 décembre 2022 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État

DIVERS

Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne

p 11

- Décision du 1^{er} décembre 2022 de délégations spéciales de signature pour la division de pilotage du réseau et action économique

Services déconcentrés

Services déconcentrés

DDT

ARRETE

Portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État,

La Directrice Départementale des Territoires de la Marne par intérim

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PRESVOT, préfet du département de la Marne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2021 du Premier Ministre nommant Mme Claire CHAFFANJON, Directrice Départementale adjointe des Territoires de la Marne, à compter du 01 juin 2021,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-097 du 5 octobre 2022 nommant Mme Claire CHAFFANJON, Directrice Départementale des Territoires de la marne par intérim à compter du 15 octobre 2022 ,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Marne à compter du 01 décembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral 2022_098 du 5 octobre 2022 portant délégation de signature à Mme Claire CHAFFANJON, Directrice Départementale des Territoires de la Marne par intérim, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de l'État à compter du 15 octobre 2022;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes de l'État des budgets opérationnels des programmes ci-dessous, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté du Préfet, susvisé :

Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

- «Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture» - programme 149

Mission Écologie, développement et mobilité durables

- «Infrastructures et services de transports» – programme 203
- « Paysages, eau et biodiversité» – programme 113
- « Prévention des risques » - programme 181

Mission Égalité des territoires et logements

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » – programme 135

Mission Sécurités

- «Sécurité et éducation routières» – programme 207

Mission Plan de relance

- «Transition écologique» – programme 362
- «Transition agricole» – programme 362

à

- Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX, en qualité de cheffe de la « Mission Appui et Pôle Juridique », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Céline BELOTTI, en qualité d'adjointe à la cheffe de la MAPJ,

- M. David DELAISSE, en qualité de chef du service «Habitat et Ville Durables», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef de service,

- M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service « Économie Agricole et Développement Rural », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Yann TRONCHET, en qualité d'adjoint au chef du service,

- à Mme Carole CARBONNIER, en qualité de cheffe du service «Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Audrey HAMM, en qualité d'adjointe à la cheffe du service,

- M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service «Territorialité, Portage des Politiques»,

- Mme Corinne HELFER, en qualité de cheffe du service «Urbanisme», et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Manuel OLIVER, en qualité d'adjoint à la cheffe du service,

- M. Raynald VICTOIRE, en qualité de chef du service « Eau, Environnement et Préservation des Ressources », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Flavien VAILLE, en qualité d'adjoint au chef du service.

ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toutes natures,

à

- Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX, en qualité de cheffe de la « Mission Appui et Pôle Juridique », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Céline BELOTTI, en qualité d'adjointe à la cheffe de la MAPJ,
- M. David DELAISSE, en qualité de chef du service «Habitat et Ville Durables», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef de service,
- M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service « Économie Agricole et Développement Rural », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Yann TRONCHET, en qualité d'adjoint au chef du service,
- à Mme Carole CARBONNIER, en qualité de cheffe du service «Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Audrey HAMM, en qualité d'adjointe à la cheffe du service,
- M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service «Territorialité, Portage des Politiques»,
- Mme Corinne HELFER, en qualité de cheffe du service «Urbanisme», et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Manuel OLIVER, en qualité d'adjoint à la cheffe du service ,
- M. Raynald VICTOIRE, en qualité de chef du service « Eau, Environnement et Préservation des Ressources », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Flavien VAILLE, en qualité d'adjoint au chef du service.

ARTICLE 3 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toutes natures, proposées au mandatement :

à

- M. Vincent ROGER, en qualité de chef de cellule « Procédures environnementales», du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- M. Florent COLIN, en qualité de chef de la cellule « Politiques de l'eau », du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- M. Romuald LORIDAN, en qualité de chef de la cellule « Nature et paysage », du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- Mme Sandra GRAMMATICO, en qualité de cheffe de la cellule « Ressources et Valorisation », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- Mme Sophie TRICARD en qualité de cheffe de la cellule « Stratégie & Développement/ Châlons en Champagne- Sainte Ménéhould », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;

- M. Benoît DESRUMAUX en qualité de chef de la cellule « Stratégie & Développement/ Sézanne-Vitry Le François », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- M. Kévin GRAS en qualité de chef de la cellule « Stratégie & Développement/ Reims-Epernay », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- Mme Fabienne DENIMAL, en qualité de cheffe de la cellule « Éducation Routière », du service « Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers »,
- Mme Nathalie AIT ADI, en qualité d'adjointe à la cheffe de la cellule « Éducation Routière »,
- Mme Aliona SAULNIER, en qualité de cheffe de la cellule « Prévention des risques naturels technologiques et lutte contre le bruit », du service « Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers »,
- Mme Valérie DUFOUR, en qualité de cheffe de la cellule « Prévention du risque routier », du service « Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers »,
- M. Mehdi TRABELSI, en qualité de chargé d'études ODSR du service « Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers »,
- M. Florian MARO, en qualité de chef de la cellule « Logement social et lutte contre l'habitat indigne », du service « Habitat et Ville Durables » ;
- Mme Hélène BURETTE, en qualité de cheffe de la cellule « Rénovation et bâtiment durable », du service « Habitat et Ville Durables » ;
- Mme Sophie NAVARRE, en qualité d'adjointe à la cheffe de cellule « Renouvellement Urbain »,
- Mme Sandra STEVANCE, en qualité de cheffe de la cellule « Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme ».
- Mme Juliette JACQUESSON, en qualité de cheffe de la cellule « Planification et Légalité »,

ARTICLE 4 :

Les agents cités dans le tableau de l'annexe 1 ont délégation dans les applications : CHORUS (licence RUO), CHORUS FORMULAIRE, PLACE et GALION, pour les budgets opérationnels de programme indiqués dans ce même tableau.

Cette délégation est octroyée sous couvert de la signature de l'ensemble des pièces budgétaires, par les agents habilités aux articles 2 et 3 de la présente subdélégation.

ARTICLE 5 :

L'arrêté du 17 octobre 2022 portant subdélégation de signature de Mme Claire CHAFFANJON, Directrice Départementale des Territoires de la Marne par intérim, est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et la Directrice Départementale des Territoires de la Marne par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 2 décembre 2022

La Directrice Départementale des Territoires par intérim,



Claire CHAFFANJON

Annexe1 délégation signature application remettante CHORUS_02-12-2022

Tableau annexe aux délégations de signature d'ordonnancement secondaire relatif aux Habilitations dans les applications remettantes

Civilité Prénom NOM	Applications	Programmes
Mme Lætitia ROUYEZ	CHORUS / Licence RUO	BOP0113, BOP0135, BOP181, BOP0149, BOP203, BOP207, BOP0362
Mme Adeline SAINT-VAL	CHORUS / Licence RUO	BOP0113, BOP0135, BOP181, BOP0149, BOP203, BOP207, BOP0362
Mme Carole CARBONNIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Audrey HAMM	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Aliona SAULNIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mr Mehdi TRABELSI	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Valérie DUFOUR	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mr Cyril GOUGELET	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Fabienne DENIMAL	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Nathalie AIT ADI	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
M. Dorian PERRIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Adeline SAINT-VAL	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mr Raynald VICTOIRE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Flavien VAILLE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Romuald LORIDAN	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Florent COLIN	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Vincent ROGER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mme Lætitia ROUYEZ	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mme Carole BERTHON	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Pierre FOURCADE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr Benoît DESRUMAUX	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mme Sandra GRAMMATICO	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mme Sophie TRICARD	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr Kévin GRAS	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mme Catherine LOBLEAU	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr David DELAISSE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Nathalie RONGIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mr Florian MARO	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Elsa LE CRONC	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mr Benjamin LEROI	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Corinne HELFER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr Manuel OLIVER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mme Sandra STEVANCE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mme Nathalie KESSLER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr Landry VILLIERE	CHORUS FORMULAIRE	BOP149
Mr Yann TRONCHET	CHORUS FORMULAIRE	BOP149
Mme Angélique DECLUY	CHORUS FORMULAIRE	BOP149
Mme Karine LOPEZ-GODARD	CHORUS FORMULAIRE	BOP149
Mr Florian MARO	GALION	BOP0135
Mme Elsa LE CRONC	GALION	BOP0135
Mr Benjamin LEROI	GALION	BOP0135
Mr Flavien VAILLE	PLACE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Romuald LORIDAN	PLACE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Florent COLIN	PLACE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Cyril GOUGELET	PLACE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Aliona SAULNIER	PLACE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Adeline SAINT-VAL	PLACE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Sophie TRICARD	PLACE	BOP0135, BOP362
M. Benoît DESRUMAUX	PLACE	BOP0135, BOP362
M. Kevin GRAS	PLACE	BOP0135, BOP362

Divers

Divers

**Direction Départementale des Finances
Publiques de la Marne**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Châlons-en-Champagne, le 1^{er} décembre 2022

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA MARNE**

12 rue Sainte Marguerite
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Décision de délégations spéciales de signature pour la division de pilotage du réseau et action économique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Marne,

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale de Champagne-Ardenne et du département de la Marne ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Laurent FOURQUET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Marne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Laurent FOURQUET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Marne ;

Vu l'article 18 du décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- **Mme Aude LEGRAND** administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division du pilotage du réseau et action économique,
- **M. Dominique MARI** inspecteur principal, responsable adjoint de la division du pilotage du réseau et action économique,
- **M. David ROUVRE** inspecteur principal, responsable adjoint de la division du pilotage du réseau et action économique,
- **Mme Sylvie BIROST** inspectrice divisionnaire, responsable adjointe de la division du pilotage du réseau et action économique.

*Page 1 sur 2
PRAE SPE*

Reçoivent délégation dans le cadre des attributions de la division pour la signature des bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, lettres d'envoi et autres documents ordinaires et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs à leurs attributions :

- **Mme Véronique DEGREE** inspectrice des finances publiques, pilotage du réseau – sphère fiscale ;
- **Mme Pascale BUSSON** inspectrice des finances publiques, pilotage du réseau – sphère fiscale ;
- **M. Philippe CHARAU** inspecteur des finances publiques, pilotage du réseau – sphère fiscale et Action Économique ;
- **M. Samuel BONIFAS** inspecteur des finances publiques, Action Économique ;
- **M. Éric MARTIN** inspecteur des finances publiques, responsable du service qualité des comptes locaux ;
- **Mme Yasmina BOISEDU** inspectrice des finances publiques, correspondant monétique et dématérialisation
- **M Florian GRADOZ**, inspecteur des finances publiques, chargé de mission expertise et soutien monétique/dématérialisation
- **M. Sébastien MARQUIS** inspecteur des finances publiques, chargé de mission recouvrement.
- **M. Pierre ROUSSEAU**, inspecteur des finances publiques, sphère fiscale et action économique
- **M. Fabrice ZAMMARCHI**, inspecteur des finances publiques, sphère fiscale

Reçoit délégation pour la signature des états fiscaux 1259 :

- **Kamel AIT AMMAR** inspecteur des finances publiques, responsable du service fiscalité directe locale et expertise juridique, et analyses financières.

Reçoit délégation pour la signature des comptes de gestion :

- **M. Éric MARTIN** inspecteur des finances publiques, responsable du service qualité des comptes locaux.

Reçoivent délégation dans le cadre des attributions de la division pour exercer les pouvoirs délégués spécialement à leur chef de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers, pour la signature des états fiscaux, des comptes de gestion, des bordereaux de transmission, des demandes de renseignements, des accusés de réception, des déclarations de recettes ou de dépôts, des récépissés et reçus divers, des taxes des états de poursuites, des certificats de paiement, des certificats de non-opposition, des certificats de cessation de paiement, des lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant l'ensemble des services constituant la division, pour la signature des arrêtés de décharge, et plus généralement pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de la division :

- **Mme Sylvia-Lise BADA NDIONE**, inspectrice des finances publiques,

Article 2 : En cas d'absence d'un responsable de division, son intérim est assuré, dans les conditions et limites fixées par l'article 1, par les autres responsables de division.

Article 3 : La présente décision annule la décision du 1er septembre 2020.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur départemental des Finances Publiques,



Laurent FOURQUET.